



Mémoire sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

I - Présentation de notre organisation

Présentation générale

Le Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) des Chenaux est un organisme d'éducation populaire autonome et de défense des droits des personnes sans emploi. Le MASSE des Chenaux a pour mission de faire la promotion et la défense des droits des personnes sans emploi de la MRC des Chenaux afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Depuis sa fondation en 1983, le MASSE des Chenaux a participé à de nombreuses luttes pour l'avancement des conditions de vie des personnes sans emploi de la MRC des Chenaux.

Travail en concertation

Le MASSE des Chenaux travaille en concertation avec les organismes de son milieu pour venir en aide aux personnes qu'il rejoint. De plus, l'organisme est membre de plusieurs regroupements dont les suivants :

- Corporation de développement communautaire des Chenaux;
- Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie;
- Coalition pour les droits des personnes assistées sociales de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi.

Services offerts

Notre organisme informe et soutient les personnes sans emploi de la MRC des Chenaux à mieux comprendre leurs droits individuels et collectifs et à défendre ceux-ci, concrètement;

- Nous réalisons des ateliers d'éducation populaire pour informer et sensibiliser les personnes sans emploi à certaines réalités qui les touchent;
- Nous les représentons auprès de comités, de regroupements, de représentants du gouvernement ou d'élus;
- Nous rencontrons des personnes sans emploi et les aidons à mieux comprendre leurs droits et à les défendre.

II - Introduction

Ce mémoire a été réalisé par les membres du comité d'actions sociales avec la collaboration de la coordination de l'organisme. Les membres du comité sont toutes des personnes à faible revenu dont la plupart vivent de prestations d'aide sociale. Le présent mémoire reflète les constats que les auteurs ont faits par ceux-ci, à la fois dans leur vécu de personnes à l'aide sociale et leurs expériences des mesures d'intégration en emploi auxquelles elles ont pu participer.

III – Pour un réel soutien des personnes sans emploi

Finalité du Programme objectif emploi

Nous croyons que les mesures et le Programme objectif emploi en tant que tel ne doivent pas servir aux besoins du marché du travail en premier lieu. Les mesures et les personnes sans emploi ne sont pas des instruments qui comblent un vide du marché. Nous croyons qu'il faut voir les besoins en fonction des personnes et ensuite faire un lien avec la réalité de l'emploi, tout en faisant tout ce qui est possible pour soutenir celles-ci vers l'atteinte de leurs objectifs d'emploi.

La conséquence de former les personnes en fonction des besoins du marché du travail et non en se basant d'abord et avant tout sur les intérêts des personnes elles-mêmes serait de fournir une main-d'œuvre répondant à des manques réels certes, mais serait sans doute moins payant pour la société et le gouvernement. En effet, les personnes ne pouvant pas être soutenues pour intégrer les emplois répondant à leurs intérêts devront accepter des emplois moins rémunérateurs et cela se traduirait par des salariés moins motivés au travail et des impôts en moins payés par ceux-ci.

Objectif noble, méthodes discutables

L'objectif de vouloir aider les personnes sans emploi à l'aide sociale à intégrer au marché du travail est noble. C'est un principe que nous partageons. Nous ne pouvons toutefois être en accord avec la méthode coercitive prévue par le projet de règlement présenté. Il a été démontré que cette façon de faire est inefficace et que les personnes à l'aide sociale participent déjà dans une grande proportion aux mesures qui leur sont proposées et qui ont pour effet d'améliorer leurs conditions de vie, tels que des mesures d'aide à l'intégration à l'emploi ou à du soutien pour suivre une formation pouvant les amener vers l'emploi.

C'est l'obligation de participation et les sanctions financières liées au Programme objectif emploi qui cause problèmes.

Par ailleurs, il serait difficile pour un participant au Programme ou pour un travailleur intégré à l'emploi par celui-ci de donner 100 % de sa mesure de travail s'il est menacé de se faire couper, s'il a un manquement. Le stress relié à cette potentielle pénalité nuirait à son efficacité et à sa qualité de vie tout en réduisant sa motivation.

De plus, nous demandons que les personnes sans emploi puissent avoir le soutien que requiert leur situation pour les aider à traverser les difficultés qu'elles peuvent vivre et à intégrer de façon durable le marché du travail. Pour cela, il faut que des intervenants sociaux formés soient accessibles pour comprendre et soutenir dans leur vécu les personnes qui font leur première

demande d'aide sociale. Car, les raisons de demander des prestations d'aide sociale sont nombreuses. On peut assurément affirmer qu'une majorité des personnes qui en font la demande traversent des difficultés au plan personnel, familial, économique, social ou psychologique. Pour les aider à intégrer le marché du travail, elles doivent être soutenues, sinon leurs difficultés constituent un obstacle qui nuit à leur entrée et à leur maintien au marché de l'emploi. Par exemple, une personne qui vit une situation difficile avec sa famille peut avoir besoin de soutien psychosocial soutenu pour comprendre ce qu'elle vit et faire ensuite d'autres démarches pour améliorer sa situation afin d'être mieux avec elle-même. Ses difficultés peuvent la tourmenter à un point où elle peut avoir de la difficulté à trouver un emploi ou avoir des relations harmonieuses avec son entourage, et avec les personnes qui représentent l'autorité.

Il est essentiel de considérer qu'une personne qui fait une demande d'aide sociale a, d'entrée de jeu, des difficultés économiques importantes. Elle ne peut pas combler ses besoins essentiels. C'est en soi un frein majeur à sa disponibilité au plan physique et intellectuel pour l'intégration et le maintien à l'emploi.

Ainsi, pour réussir l'intégration en emploi des personnes participant au Programme objectif emploi, l'accès à un travailleur social, à un psychologue, à un orienteur professionnel, si la personne en a besoin et le souhaite, devraient faire autant partie du processus et du plan d'intégration en emploi que les démarches directes vers le marché du travail. Forcer la participation des « primo-demandeurs » ou leur intégration à l'emploi va à l'encontre de cette logique de soutien et apporte de nombreux effets négatifs sur l'ensemble de ceux-ci.

Conditions du marché du travail favorisant l'intégration en emploi

L'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure pour permettre à une personne travaillant à 40 h. par semaine de se sortir de la pauvreté favoriserait le retour sur le marché du travail d'un grand nombre des personnes sans emploi. Cela serait aussi économiquement rentable pour la société. Actuellement, le salaire minimum est loin de permettre aux personnes se sortir de la pauvreté.

Ce n'est pas parce qu'il y a un programme comme objectif emploi que des emplois vont se créer pour tout le monde, du jour au lendemain.

La limite des limitations à l'emploi

Une nuance est cependant à apporter. Il est irréaliste de penser remettre tout le monde au marché du travail, même avec les meilleures mesures. Pourquoi ? D'abord parce que, comme le mentionnait l'ex-ministre, Mme Michelle Courchesne, lorsqu'elle occupait votre poste, « moins de 10 % des prestataires considérés aptes au travail ont le potentiel d'intégrer le marché du travail sans un accompagnement important ». Cela signifie que de nombreuses personnes auront besoin de soutien pour y arriver et que d'autres ne pourront pas y arriver, même avec un soutien considérable.

La réalité est que nombreuses sont les personnes à l'aide sociale qui vivent des situations particulières comme la précarité résidentielle, l'itinérance, la toxicomanie, des problèmes de santé mentale ou des problèmes dans leurs relations sociales. D'autres vivent des situations

situationnelles comme une séparation, le décès d'un proche, une perte d'emploi récente, un problème de santé ou avec la justice, une situation financière très précaire ou d'endettement, etc. Il arrive souvent qu'il soit ardu pour elles de se remettre de ses situations. C'est normal car elles procurent un stress très important qui peut laisser des traces au plan psychologique et physique chez tout individu.

Parlant de problèmes de santé mentale, beaucoup de personnes ne sont même pas au courant qu'elles vivent des problèmes à ce niveau. Pourtant, elles vivent des difficultés importantes, comme l'intégration sociale ou professionnelle. Celles-ci ne demandent encore moins à faire reconnaître leurs contraintes à l'emploi, car elles ne savent pas qu'elles en ont.

L'ensemble de ces personnes ont de la difficulté à faire reconnaître leurs contraintes à l'emploi auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. D'ailleurs, par le vécu de notre organisation, qui accompagne les personnes sans emploi depuis plus de 30 ans, nous pouvons malheureusement affirmer que, pour la grande majorité des personnes à l'aide sociale, il est difficile aussi de faire reconnaître leurs contraintes à l'emploi.

En conséquence, le Programme objectif emploi ne doit pas obliger les personnes qui font une première demande d'aide sociale à participer au programme et de respecter le cheminement et le plan d'intégration établis des sous peine de pénalités financières. Non seulement cela aurait des conséquences importantes sur eux, financièrement et humainement, mais cela ne tiendrait pas en compte les réalités mentionnées plus haut qui font qu'on pénaliserait des personnes aussi qui ont des contraintes non reconnues.

Notre expérience nous démontre aussi que des gens peuvent avoir des compétences, des expériences et de l'intérêt pour un retour en emploi et pour un métier en particulier, mais les difficultés qu'ils rencontrent peuvent les empêcher d'être disponibles ou d'être en mesure de répondre aux exigences du marché du travail. Souvent, on voit ces personnes revenir dans notre organisme après un échec d'emploi, parce que les difficultés sont encore prenantes pour elles.

Le cheminement proposé vers l'emploi

Les types de cheminements proposés par le projet de règlement (recherche d'emploi, formation ou acquisition de compétences et développement des habiletés sociales) nous semblent convenir à une portion des personnes qui font une première demande d'aide sociale. Si ça leur convient, il est intéressant de constater qu'ils auront droit à un revenu accessible plus important et leurs besoins essentiels pourront être mieux couverts.

Cependant, il est important d'adapter les cheminements et les plans d'intégration en emploi à la situation sociale et économique de 2017 de chacune des régions du Québec et à la réalité de chaque personne. Sinon, ces cheminements sont, à notre avis, voués à l'échec pour une grande partie des participants.

Nous croyons qu'il est important d'encourager les personnes qui font une première demande d'aide sociale à prendre le chemin d'une formation collégiale ou universitaire et de les soutenir dans leur cheminement en ce sens, si tel est leur intérêt, en faisant le lien avec le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Nous sommes

convaincus que cette orientation serait rentable pour le gouvernement puisqu'il répondrait aux aspirations des personnes et permettrait en bout de ligne de récupérer les prêts investis, en plus d'impôts nettement plus élevés suite à l'intégration en emploi de celles-ci.

Nous croyons également qu'il serait pertinent que le plan d'intégration en emploi permette et favorise la participation à des formations qui constituent des « plus » pour intégrer le marché du travail :

- Cours de conduite de différentes classes;
- Cours de sécurité en milieu de travail (incluant le RCR).

Il serait important que le Programme objectif emploi puisse permettre de vivre des essais avant le choix d'une formation ou d'un emploi prévu par le cheminement du Programme. Ainsi, cela serait possible, par :

- Des stages exploratoires;
- Un essai, tel que d'être l' « employé d'un jour », tout en étant accompagné d'un employé dans une entreprise;
- Accompagnement de plus d'un jour en emploi.

Ces « essais » permettraient de voir plus concrètement comment se vit quotidiennement les emplois (tâches, contraintes et contextes de travail) visés et de confirmer ou d'infirmer l'intérêt et les capacités des personnes pour les effectuer.

Une prestation qui ne se coupe pas

De plus, tout comme une très grande partie des organisations qui ont présenté leurs opinions ou mémoire en lien avec le Programme objectif emploi, nous croyons que la prestation d'aide sociale ne devait pas être coupée. Le montant disponible incluant le remboursement de TPS et le Crédit d'impôt pour solidarité ne permet déjà pas à une personne de combler ses besoins essentiels (à peine 51,6% pour une personne seule sans contrainte à l'emploi en milieu rural, selon les données sur la Mesure du panier de consommation de Statistique Canada, données de 2014).

Dans cet optique, il est important que les cheminements proposés permettent à ceux qui se rendent compte qu'ils ne sont pas dans le bon emploi ou dans le bon domaine, de changer de travail ou de formation, sans être pénalisés financièrement.

Nous sommes d'avis que pour de nombreuses personnes, si elles n'ont pas encore développé les connaissances ni les compétences, elles peuvent apprendre très rapidement si le métier qu'elles visent les passionne. En ce sens, nous vous encourageons à orienter les participants au Programme objectif emploi dans un domaine qui les passionne. De plus, en étant dans un domaine qui les intéresse vivement, elles persévéreront davantage tant lors de la formation que plus tard, une fois intégrée dans le marché du travail.

Par ailleurs, nous croyons qu'il est important de soutenir aussi les personnes qui tentent de se sortir de l'aide sociale pour travailler à leur compte en démarrant leur entreprise ou en devenant

travailleurs autonomes. Le système d'aide sociale tel qu'il est actuellement décourage ces initiatives, car la reddition de comptes est trop lourde pour eux et les revenus admissibles exclus du calcul de la prestation d'aide sociale sont trop bas pour les aider à quitter l'aide sociale.

IV - Conclusion

Le Programme objectif emploi tel qu'il est présentement conçu dans le projet de règlement de votre ministère nuirait à de nombreuses personnes qui ne pourraient faire reconnaître leurs contraintes liées à l'emploi et s'exposeraient ainsi à subir des pénalités financières. Nous vous demandons donc dans un premier temps de retirer ces pénalités ou coupures. Elles ne feraient qu'appauvrir les personnes qui les plus pauvres de notre société. Elles ne feraient aussi qu'augmenter le risque des impacts de leur pauvreté sur leur santé. Vous le savez tout autant que nous, la pauvreté laisse ses traces chez les personnes qui la vivent et dans la société. Les problèmes liés à la pauvreté augmentent les problèmes de santé physique et mentale, l'itinérance, la criminalité et bien d'autres problèmes personnels. Poursuivre dans le sens des coupures prévues par le projet de règlement engendrerait ainsi des frais inévitables pour le Québec.

Nous croyons donc que la participation au Programme objectif emploi, même si elle pourrait être souhaitable pour une grande proportion de « premiers-demandeurs » d'aide sociale doit être libre et volontaire.

Dans le cas contraire, le message que votre gouvernement enverrait à la population est sans contredit le suivant : « Les personnes à l'aide sociale sont paresseuses et coûtent cher à la société. On doit les forcer à participer à des mesures, sinon elles ne retourneront pas au travail par elles-mêmes ». Le danger est clair. Cela ferait la promotion de ces préjugés dans la société. Or, vous savez également qu'il est faux de prétendre que les personnes à l'aide sociale ne veulent pas aller travailler. Un fort pourcentage de personnes sans contraintes à l'emploi accepte déjà d'ailleurs de participer volontairement à une mesure d'aide à l'emploi qui lui est proposée.

Également, nous sommes d'accord avec l'organisation ATD Quart Monde : « Ce qui influence le plus le retour au travail des personnes à l'aide sociale, c'est un contexte économique favorable et la création d'emplois. Les coupures fragilisent le retour au travail : Transport, alimentation, santé, vêtements, téléphone, internet, ... toutes ces dépenses sont nécessaires à la recherche d'un emploi. En coupant dans le revenu d'aide sociale, on dégrade les conditions de vie, on fragilise les personnes et on diminue les chances de retour au travail. »

Enfin, il serait beaucoup respectueux des personnes qui font une première demande d'aide sociale et édifiant pour notre société d'offrir le soutien et l'accompagnement que celles-ci ont réellement besoin pour effectuer une formation, un retour à l'emploi ou dans une démarche développement des habiletés sociales et de les laisser libres de choisir leur participation, sans risque de pénalités financières.